



**ARRETÉ MUNICIPAL TEMPORAIRE
PORTANT AUTORISATION
D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
RUE FOLTZER**

Le Maire de la commune de HOCHSTATT

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et le Code de la Voirie Routière ;
- VU** les articles L 2213-1, L 2213-2, L 2213-3 et L 2542-2 du Code des Collectivités Territoriales ;
- VU** le Code de la Route et notamment ses articles L325-1, L325-3 et L325-9 concernant le stationnement gênant, l'enlèvement des véhicules et leur mise en fourrière et l'article R411-25 relatif à la signalisation routière ;
- VU** la demande en date du 11 janvier 2024 de l'entreprise SOGEA Est de RICHWILLER sollicitant une autorisation d'occuper le domaine public au niveau du 4, rue Foltzer à HOCHSTATT ;

Considérant qu'il est nécessaire de réglementer les conditions d'occupation du domaine public dans le cadre de réservation de stationnement, ainsi que dans l'intérêt de la sécurité et des commodités de la circulation ;

ARRETE

- Article 1er :** A compter du vendredi 19 janvier 2023 et ceci jusqu'à la fin des travaux de branchement sur le réseau assainissement, l'entreprise SOGEA Est est autorisée à occuper le domaine public ; en l'occurrence le N° 4 de la rue Foltzer à HOCHSTATT.
- Article 2 :** En raison de l'étroitesse de la chaussée, la rue Foltzer sera temporairement interdite à la circulation de tout véhicule entre le N°6 (croisement rue Traversière) et le N° 1 (possibilité d'accéder au garage MIES)
Des panneaux indiquant les déviations à emprunter seront mis en place par l'entreprise en charge des travaux.
- Article 3 :** Le stationnement sera provisoirement interdit des deux côtés de la voie au niveau du tronçon touché par le chantier.
- Article 4 :** Des panneaux de signalisation seront posés par l'entreprise pour permettre l'application du présent arrêté.
- Article 5 :** Ampliation à
- Monsieur le Chef de la Brigade de la Gendarmerie d'ILLFURTH
 - Monsieur le Chef de la Brigade de la Gendarmerie d'ALTKIRCH
 - La Brigade Verte de SOULTZ et de WALHEIM
 - L'entreprise SOGEA Est de RICHWILLER
 - Aux riverains

HOCHSTATT, le 12 janvier 2024

Le Maire,
Matthieu HECKLEN

